



La société Plantations et Huileries du Congo (PHC) s'est engagée à une médiation ICM réussie

Une médiation est en cours entre la société PHC et les communautés entourant les sites opérationnels de PHC à la suite d'une plainte déposée en 2018 auprès des banques européennes DEG (Allemagne) et FMO (Pays-Bas) qui disposent d'un mécanisme indépendant de gestion des plaintes (Independent Complaints Mechanism, ICM) pour résoudre les litiges entre les parties prenantes et leurs clients.

Les nouveaux investisseurs qui ont pris le contrôle de PHC en 2021 ont accepté de continuer à participer dans cette médiation malgré que les créances envers les banques européennes aient été épongées. Cette décision est en ligne avec la nouvelle vision de la société qui est de créer une prospérité partagée par toutes les parties prenantes, vision qui exige des relations pacifiques et collaboratives entre toutes les parties prenantes. La société PHC a voulu utiliser cette opportunité de médiation indépendante pour résoudre les différends entre la société et les communautés environnantes afin d'asseoir un climat de paix et de collaboration. L'ONG RIAO participe à cette médiation en appui aux communautés locales. Dans le cadre de cette médiation, un code de conduite interdisant les propos mensongers et diffamatoires a été signé par tous les participants, y compris RIAO. Les propos publiés par RIAO le 20 novembre 2023 sur le site de farmlandgrab.org sont mensongers et diffamatoires et ne sont pas de nature à favoriser la création d'un climat de paix et de collaboration.

Il est important de savoir qu'en 2017 la société PHC a signé des clauses sociales avec les communautés environnantes qui demandaient à la société de réaliser des projets d'infrastructures sociales (écoles, centres de santé, maisons des chefs traditionnels, etc.), en contrepartie les communautés se sont engagées à laisser la société jouir librement de ses droits en tant que concessionnaire agricole au sein de ses concessions. La réalisation de ces infrastructures entre 2017 et 2021 a été lente, mais depuis 2021 leur exécution s'est accélérée. Un Comité de Suivi des Clauses Sociales présidé par un représentant des communautés locales a été mis sur pied et se réunit tous les trois mois. Un Comité de Gestion des Plaintes, aussi présidé par un représentant des communautés locales, a été mis en place et se réunit tous les mois. Nous pensons que ces mécanismes permettent de résoudre des points de désaccord éventuels entre la société et les communautés environnantes.

La société PHC opère en RDC depuis 1911, c'est-à-dire depuis l'époque coloniale. Depuis l'accession de la RDC à l'indépendance le 30 juin 1960, les titres de propriété de la société ont été validés par les institutions compétentes de l'état congolais, et la société paie chaque année toutes les redevances dues à l'état pour ces concessions. Les titres de propriété, qui sont des baux emphytéotiques, sont renouvelés périodiquement tel que l'exige les réglementations en vigueur en RDC. Dans le cadre de la médiation de l'ICM entre PHC et les communautés locales, une commission de vérification des titres comprenant des représentants des communautés locales, de la société, du Gouverneur de Province, et des agents du Service du Cadastre du Ministère des Affaires Foncières de la RDC a été mise en place. Cette commission a déjà vérifié les titres de propriétés de PHC et elle est à pied d'œuvre en ce moment en train de vérifier l'emplacement des bornes de la concession de PHC sous la supervision du Service du Cadastre du Ministère des Affaires Foncières de la RDC.

Il est à noter que PHC utilise moins de 30% de sa concession et a pris un ferme engagement à ne pas déforester. Les 70% restant sont dans un programme de conservation forestière et protection de la biodiversité. La société ne replante que sur des espaces qui étaient plantés de palmiers auparavant. La nouvelle gestion de PHC a décidé d'adopter les meilleures pratiques agronomiques et d'augmenter sa production en augmentant les rendements à l'hectare ainsi qu'en améliorant les rendements au niveau des usines. Cette nouvelle stratégie a donné des résultats positifs et la production de la société a fortement augmenté. PHC a aussi adopté l'option de zéro-décharge par laquelle les effluents liquides des usines seront convertis en biogaz qui sera utilisé dans une turbine pour produire de l'électricité dont une partie sera mise à la disposition des communautés locales. Ceci permettra aussi à PHC de diminuer, voire d'éliminer l'utilisation du gasoil, contribuant ainsi à l'objectif Net Zéro de la société.

Il faut aussi noter que PHC opère 4 hôpitaux de référence avec un total de 423 lits, 3 centres de santé et 18 dispensaires qui offrent des soins aux employés de PHC et à leurs familles (soit près de 50.000 personnes) ; et à des coûts fortement subsidiés, aux membres des communautés locales. Chaque année, les infrastructures médicales de PHC enregistrent près de 150 000 consultations. La société a installé 72 forages et les entretient périodiquement pour faciliter l'accès à l'eau potable aux communautés vivant dans les environs de sa concession. Depuis 2021, PHC a construit et équipé 20 écoles de six classes chacune et 12 autres sont en construction pour permettre à près de 10 000 enfants en milieu rural d'étudier dans des conditions décentes. PHC appuie plus de deux mille agriculteurs (dont 27% sont des femmes) organisés dans 91 Organisations de Producteurs Agricoles (OPA) avec des intrants agricoles, outils aratoires et formations techniques.

PHC souscrit fermement à la politique de non-violence. Ses gardes qui surveillent les plantations et installations industrielles ne sont pas armés et n'ont que des sifflets et des « talkies-walkies » pour appeler à l'aide. La société se réfère à la police et au système judiciaire national pour maintenir la paix et la sécurité dans ses zones opérationnelles. PHC n'a pas d'emprise ni sur la police ni sur le système judiciaire national pour influencer leurs actions ou leurs décisions. La société déplore et condamne tout abus de force de la part de la police et n'en est pas responsable.

PHC croit fermement que les plateformes de dialogue et de médiation entre la société et les communautés environnantes telles que la médiation de l'ICM, le Comité de Gestion des Plaintes, le Comité de Suivi des Clauses Sociales, constituent la meilleure voie pour créer un climat de paix et de collaboration qui peuvent mener vers la prospérité partagée pour toutes les parties prenantes. Les mensonges et propos diffamatoires contenus dans l'article de RIAO paru sur farmlandgrab.org le 20 novembre 2023 ne servent qu'à ternir la réputation de PHC et à créer un climat de suspicion et d'anti-coopération. PHC s'engage à prioriser le dialogue avec les communautés locales pour la recherche de solutions pacifiques pouvant contribuer au développement durable dans les zones rurales de la RDC.